



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RICARD - MM ALBA - AYMES (Suppléant) - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à M. François FOURES.
M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU.*

N° 2018/82

Objet : Environnement : prix de vente des composteurs individuels

Monsieur le Président rappelle que le compostage individuel pratiqué par les habitants du territoire permet de diminuer les tonnages de déchets produits et donc les coûts de traitement. Il explique que chaque tonne de déchets évitée par le compostage permet une économie de 80,30 € TTC (prix de l'enfouissement au bioréacteur).

Compte tenu de ces éléments, la CCLPA a donc décidé de relancer une opération de vente de composteurs auprès des habitants de son territoire.

Monsieur le Président propose de répercuter une partie des économies engendrées par le compostage sur le prix de vente des composteurs et de ce fait de les proposer aux habitants de la CCLPA à un tarif de 20 € pour un composteur en plastique et de 25 € pour un composteur en bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs de vente des composteurs à 20 € pour un composteur en plastique et à 25 € pour un composteur en bois,
- dit que ces recettes seront affectées au Budget Annexe Ordures Ménagères,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2018.

